

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 18 décembre 2020	N° 2020-506

Convocation du 11 décembre 2020

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
M. Nicolas FLORIAN à M. Patrick BOBET
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
Mme Eva MILLIER à M. Gwénaél LAMARQUE
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE de 14h30 à 16h20
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON à partir de 15h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Nadia SAADI de 10h30 à 11h
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 16h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 15h30
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Kévin SUBRENAT à partir de 15h10
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT à partir de 15h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h
M. Didier CUGY à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 15h30
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 11h
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 15h55
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 15h25
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h40
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET à partir de 16h20
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 12h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2020	Délibération
	Inspection générale des services Direction Contrôle de gestion	N° 2020-506

Rapport des administrateurs de la SEML Route des lasers (Rdl) - Rapport 2020 - Exercice 2019 - En application des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Information du Conseil métropolitain

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce présent rapport vous est présenté dans le cadre de l'application de la loi du 2 janvier 2002 relative aux SEM, société anonyme d'économie mixte locale, dont Bordeaux Métropole (BM) est actionnaire à hauteur de 29,45 % du capital à égalité avec le Conseil régional. La société est ici désignée par sa dénomination sociale, soit la SEML Route des lasers, ou son abréviation la SEML RDL.

Au titre de l'année 2019, les **projets de la SEML** ont été les suivants :

La zone Laseris 1:

La SEML Route des Lasers propose de développer un projet de Mobilité Intelligente (projet TIM – Territoire intelligent et mobilité) sur l'axe Le Barp-Marcheprime. Ce projet découle d'une réflexion sur l'attractivité du Parc scientifique et technologique LASERIS et vise à permettre la réalisation d'un démonstrateur de véhicule autonome en milieu ouvert intégrant les énergies renouvelables comme source d'énergie.

L'année 2019 a également connu des travaux d'extension du bâtiment PUPS permettant de créer une surface de plancher de 300m² dédiés à des bureaux. Ces travaux pour un budget global de 840 K€ ont été réceptionnés début 2020.

De plus, dans le cadre d'un protocole transactionnel conclu avec les sociétés Sunpower Energy Solutions et ArcelorMittal Construction France, la SEML Rdl a obtenu le remplacement complet à neuf des installations photovoltaïques des bâtiments Mauka et Hegoa. Ces travaux ont été réalisés et réceptionnés en 2019.

Cité de la Photonique (Pessac), l'année 2019 a été marquée par les travaux de réaménagement des parkings et des espaces verts ainsi que la construction de deux ombrières photovoltaïques (raccordée en autoconsommation sur le bâtiment MEROPA). Ces travaux ont été réceptionnés début 2020.

Parc technologique AMPeRIS

Les études concernant le programme de 16 000 m² de rénovation et extension de deux bâtiments, B0 et K2 et construction de deux nouveaux bâtiments Canopée et Jardin se sont poursuivies en 2019 avec réalisation d'une étude environnementale ce qui a permis de déposer un permis de construire début 2020.

Le site AMPeRIS a été de nouveau occupé par les gens du voyage malgré le gardiennage 24H/24H et les

travaux de sécurisation afin d'éviter les intrusions.

En 2019, le chiffre d'affaires s'élève à 8 125 K€ contre 7 133 K€ en 2018, soit une évolution de 13.9 % (992 K€). La progression du chiffre d'affaires est due principalement à la location en année pleine des bâtiments FARADAY sur le Parc AMPeRIS et GIENAH sur la Cité de la Photonique.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint 11 653 K€ contre 17 786 K€ en 2018. Retraitées de la production immobilisée (3 256 K€) et des transferts de charges (468 K€) elles atteignent 7 929 K€ en 2019 contre 7 267 K€ en 2018.

La production immobilisée de l'exercice s'élève à 3 256 K€ contre 10 230 K€ en 2018. Elle se décompose à hauteur de 1 322 K€ en charges liées au réaménagement des parkings et des espaces verts de la Cité de la Photonique, de l'extension du bâtiment PUPS sur le Parc Laseris 1 pour 560 K€ et des frais liés aux études réalisées dans le cadre du projet « BO-K2-Canopée-Jardin » sur le Parc Ampéris pour 970 K€.

Le résultat d'exploitation ressort positif à 240 K€ contre - 62 K€ en 2018, le résultat financier est de - 1 107 K€ contre - 1 075 K€ en 2018, le résultat exceptionnel ressort à 1 365 K€ contre 1 443 K€ en 2018 et s'explique principalement par la reprise de la subvention d'investissement de 1 375 K€ pour 2019. L'impôt sur les sociétés atteint - 141 K€.

Le résultat net de l'exercice 2019 atteint 357 K€ contre 223 K€ en 2018.

Rappel des conventions réglementées conclues et approuvées au cours des exercices précédents dont les effets perdurent au 31 décembre 2019 :

en €	
Associé	Compte courant d'associés
CEA (Commissariat à l'Energie Atomique)	200 000 (versés le 25/05/2005)
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	150 000 (versés le 21/05/2007)
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes	112 500 (versés le 29/05/2007)
CCI Bordeaux	31 500 (versés le 25/06/2007)
Total	494 000

Afin de financer l'acquisition du site AMPeRIS à Pessac dans la zone industrielle Bersol, les collectivités territoriales : Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Gironde et Bordeaux Métropole ont fait un apport en compte courant d'associés de 7 357 K€ tel que détaillé ci-dessous et intégralement encaissés au 31 décembre 2018.

en €	
Associé	Compte courant d'associés
Région Nouvelle Aquitaine	3 270 000
Bordeaux Métropole	3 270 000
Département de la Gironde	817 413
Total	7 357 413

Ces fonds sont apportés pour une durée de deux ans, renouvelable une fois soit pour quatre ans maximum. Au terme de la période de quatre ans, le solde des comptes courants sera remboursé ou incorporé au capital, auquel cas une procédure d'augmentation de capital en numéraire devra être anticipée. En outre, une avance remboursable de 2 956 K€ a également été apportée par Bordeaux Métropole.

en €	
Associé	Avance remboursable
Bordeaux Métropole	2 956 000

A fin 2019, Bordeaux Métropole est le plus gros contributeur financier de la SEML Rdl.

En 2020, la SEML Rdl a, dès le début de la crise mis en place un certain nombre de mesures pour :

- Protéger la santé des collaborateurs et assurer la continuité de services,
- Soutenir les locataires et préserver les futurs revenus de la SEML,
- Soutenir les prestataires en préservant la capacité future de la SEML en termes de développement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du Conseil d'administration de la SEML Route des lasers, au titre de l'exercice 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 22 DÉCEMBRE 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--